

Gemalto se protège en cédant 8% de son capital à l'Etat

Reconnue (enfin...), comme appartenant au pôle stratégique de la sécurité et de « l'intelligence » (comme Thalès), la société Gemalto, leader mondial des cartes à puce et cartes SIM pour mobiles, se sécurise et se met ainsi à l'abri d'éventuels 'raiders' .

Car les exemples ne manquent pas où des sociétés brillantes et prometteuses, se sont laissées happer , avec leurs 'cerveaux', par des groupes étrangers ou des fonds d'investissements, souvent américains. Par ailleurs, ces (relativement) petites structures ont pu être fragilisées par la crise, leur endettement et, surtout, leur décote en bourse ce qui les rend OPAables à merci.

L'Etat français, par l'intermédiaire du fonds FSI (*), a décidé d'acquérir 8% du capital de Gemalto NV – société anonyme, cotée en bourse, née de la fusion de Gemplus et d'Axalto il y a deux ans.

L'investissement du FSI, en actions, représente environ 160 millions d'euros.

Pour rappel, Gemalto a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1,68 milliard

d'euros; la firme compte 10.000 salariés répartis sur 75 sites, et dispose de centres de recherche et de services dans 40 pays.

Elle est spécialisée dans les technologies de pointe, sur les marchés de la téléphonie mobile, de la protection de l'identité et des données, de la sûreté des cartes de crédit, des services de santé et de transport ».

La société travaille également à la dématérialisation de services publics, comme les programmes nationaux d'identité. « *Nous offrons aux gouvernements, aux opérateurs de téléphonie mobile, aux banques et aux entreprises une large gamme de dispositifs personnels sécurisés comme les cartes SIM des téléphones mobiles, les cartes bancaires à microprocesseur, les passeports électroniques ou les clés USB pour la protection de l'identité en ligne* » .

« *Gemalto est une entreprise jouant un rôle clé au regard de la compétitivité de l'économie française et est idéalement positionnée dans le monde numérique et mobile pour croître dans les prochaines années* » , souligne le communiqué de ce 2 juin..

« *Gemalto contribue au développement d'une filière technologique de l'identité et la sécurité numérique et au renforcement d'un tissu de sous-traitants français et européens* » .

(*) Société anonyme, créée à l'initiative du président de la République. Son capital est détenu à 51% par la Caisse des Dépôts et Consignations et 49% par l'Etat français,